

Vos contacts :

Clarisse ZERBIB
01 40 40 81 77
clarisse.zerbib@campusfrance.org

Elise JADOT
01 40 40 81 58
elise.jadot@campusfrance.org

ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Journée
PAYS-BAS
CAMPUS FRANCE 

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Fonction :

agissant pour le compte de l'établissement ci-après et dument habilité à la signature des présentes :

Etablissement :

Adresse :

Site web :

Nom de la personne responsable du dossier :

Tel :

E-mail :

Adresse de facturation :

Numéro de Bon de commande :

Déclare, vouloir :

Participer à la Journée Pays-Bas

Les informations actualisées sur l'événement ainsi que la liste des établissements néerlandais présents seront à retrouver sur le site eventtia.

1. PRESTATIONS INCLUSES :

- Mise à disposition d'une plateforme en ligne (eventtia) comportant le programme et la prise de rendez-vous personnalisée avec les responsables d'établissements néerlandais
- Cocktail le mercredi 2 avril en soirée à l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Paris
- Café d'accueil, pauses café et cocktail déjeunatoire

2. PARTICIPANTS

Tarif membre : **500€ TTC*** (2 participants max.)

Tarif non membre : **1000€ TTC** (2 participants max.)

** Attention ! Merci de bien vérifier que votre établissement est à jour pour le règlement de sa cotisation annuelle d'adhérent au Forum Campus France. Si ce n'est pas le cas au 15 mars 2025, votre établissement sera facturé au tarif non-adhérent.*

1^{ER} PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Fonction :

@ :

☎ :

2^{EME} PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Fonction :

@ :

☎ :

3. TRANSFERT DE DONNÉES

Dans le cadre de l'organisation de la « Journée Pays-Bas » par l'Agence Campus France et le service de coopération universitaire et scientifique de l'Ambassade de France aux Pays-Bas, à l'occasion de laquelle des présentations sur l'actualité de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation aux Pays-Bas seront menées, Campus France constitue et transmet à l'Ambassade de France aux Pays-Bas, la liste des établissements et le cas échéant des personnes participant à la manifestation. Cette liste comporte des données à caractère personnel concernant les personnes inscrites afin que celles-ci puissent être invitées à l'évènement et identifiées par les organisateurs et les intervenants.

Les données à caractère personnel (« Données ») suivantes seront transmises par Campus France : nom, prénom, fonction, établissement, adresse email et numéro de téléphone. La Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD) et la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 modifiée, s'applique au traitement de ces données.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du présent Engagement de participation, l'Etablissement reconnaît que Campus France est amené à traiter des Données relatives à son représentant signataire de l'engagement de participation (nom, prénom, email, fonction) ainsi qu'aux autres participants de l'Etablissement inscrits sur le présent Engagement de participation, aux fins d'organisation et de gestion de l'évènement en ligne objet du présent Engagement de participation, dans le strict respect de la Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel. Ces données seront conservées pendant la durée de l'évènement puis pendant une durée de deux ans, afin de communiquer sur les futures manifestations pouvant intéresser l'Etablissement.

Enfin, l'Etablissement autorise Campus France à reproduire son nom, son logo ou tout autre élément communiqué par l'Etablissement à Campus France, ainsi qu'à établir un lien vers son site internet ou ses réseaux sociaux, dans le cadre de l'évènement virtuel et/ou présentiel et à des fins de promotion de la manifestation et de leur participation à celle-ci, sur tout support et auprès de tous les publics concernés.

Merci de nous retourner ce formulaire **SIGNÉ ET CACHETÉ** au plus tôt et impérativement

AVANT LE 15 mars 2025

clarisse.zerbib@campusfrance.org et elise.jadot@campusfrance.org

Je déclare avoir lu et accepté le Règlement de participation

Je déclare avoir lu et accepté le présent Engagement de participation, ainsi que les informations et engagements relatifs au transfert des données

Bon pour engagement de participation
Date, cachet et signature de l'établissement

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION À LA MANIFESTATION

Le présent Règlement s'applique à la manifestation « Journée Pays-Bas » (ci-après « la manifestation ») et à l'ensemble des établissements ayant soumis un engagement de participation à Campus France, dans les délais impartis, en vue de leur participation à cette manifestation.

Art. 1 : ORGANISATEURS

La manifestation est organisée par l'Agence Campus France (ci-après désignée par « Campus France ») conjointement avec Nuffic, l'Institut français des Pays-Bas, l'Ambassade de France aux Pays-Bas et l'Ambassade des Pays-Bas en France.

Ces 5 institutions sont désignées ensemble ci-après par le terme « les Organismes ».

Art. 2 : ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS

Sont admis à participer à la manifestation, dans la limite des places disponibles, dès lors qu'ils sont adhérents au Forum Campus France et à jour de leur cotisation et sous réserve d'avoir adressé à Campus France leur engagement de participation par retour de mail avant la date limite indiquée :

- les établissements d'enseignement supérieur,
- les COMUE,
- les organismes, fédérations et associations d'établissements d'enseignement supérieur,
- les directions de l'enseignement des Chambres de Commerce,
- les associations intervenant dans le domaine de l'éducation et de la formation,
- certaines entreprises prestataires de services présentant des contenus, services et savoir-faire éducatifs, ci-après désignés ensemble « les Etablissements participants ».

Campus France se réserve le droit d'accepter des établissements non-membres du Forum à ses manifestations. Campus France se réserve le droit de refuser la participation d'un exposant à la manifestation, sans recours d'aucune sorte, par courrier électronique adressé à l'exposant concerné.

Sauf autorisation expresse de Campus France, il est interdit au participant de donner accès à un tiers à titre gracieux ou non, à tout ou partie de la plateforme.

En vue de leur inscription, les établissements participants devront avoir adressé à Campus France leur formulaire d'engagement de participation avant la date limite indiquée sur celui-ci, soit le 3 mars 2025.

Art. 2 : ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT

L'Etablissement communique ses éléments d'identification (notamment ses coordonnées, l'adresse de son site internet, ainsi que son/ses logo(s) aux Organismes et autorise ceux-ci à publier ces éléments et à les utiliser aux fins de la promotion de la Manifestation à laquelle il participe, sur tout support et auprès de tous les publics concernés.

Les Organismes utiliseront ces éléments notamment mais non exclusivement aux fins de la promotion de l'évènement sur les réseaux sociaux et dans le cadre des rendez-vous bilatéraux.

L'Etablissement désigne dans les meilleurs délais la ou les personnes qui le représenteront à la Manifestation (les « Participants »). Il communique à ces personnes le présent règlement de participation et leur enjoint de s'y conformer. L'Etablissement informe les Participants qu'il inscrit à la Manifestation et recueille leur consentement pour la communication de leurs données (nom, prénom, genre, fonction, adresse courriel) à Campus France qui les relaie aux services de coopération universitaire et scientifique de l'Ambassade de France aux Pays-Bas en tant que de besoin pour l'organisation de la Manifestation.

L'Etablissement doit honorer son engagement en étant effectivement représenté à la Manifestation. Les Participants qu'il inscrit doivent se conformer, tout au long de la Manifestation, aux règles de courtoisies et de politesses en vigueur et respecter les dispositions légales applicables. Il est ainsi notamment interdit aux Participants de diffuser des contenus et des messages ou de communiquer des images, vidéos, sans lien avec l'objet de la manifestation, illicites, susceptibles de choquer, ou portant atteinte aux droits d'un tiers (notamment ses droits de propriété intellectuelle ou son droit à la vie privée).

L'Etablissement s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données concernant les autres Etablissements participant à la Manifestation, sans leur accord préalable.

L'Etablissement est seul responsable des enregistrements de quelques natures que ce soit des présentations et échanges dans le cadre de la Manifestation réalisés par les Participants le représentant, ainsi que des opérations de collecte et de traitement de données personnelles auxquels ils procèdent à cette occasion.

Les Participants ne peuvent en outre mener aucune action de communication, publicitaire ou commerciale en faveur d'un tiers ou de produits ou services autres que ceux en lien direct avec le sujet de la Manifestation.

Art. 4 : PRESTATIONS DE CAMPUS FRANCE EN LIEN AVEC LA MANIFESTATION

Campus France organise l'évènement « Journée Pays-Bas ». Le programme ainsi que les supports de communication afférant à la manifestation ne sont pas contractuels et sont susceptibles de faire l'objet de modification à l'initiative de

Campus France, de Nuffic, de l'Institut français des Pays-Bas, de l'Ambassade de France aux Pays-Bas ou de l'Ambassade des Pays-Bas en France.

Art. 5 : ASSURANCES

a) Les locaux dans lesquels sont organisés la Manifestation, sont sous la responsabilité des Organiseurs pour chaque phase ou des institutions accueillant les Participants.

b) Campus France a par ailleurs souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile :

- pour les dommages pouvant lui incomber causés aux tiers et aux exposants,
- pour le vol des biens qui lui sont confiés, prêtés ou loués et pour ses fautes professionnelles.

Tout sinistre dont l'Etablissement ou l'un des Participants s'estimerait victime, doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration écrite à Campus France dans les 24 heures de sa constatation.

c) L'Etablissement doit **obligatoirement** souscrire une assurance individuelle garantissant les matériels et produits qu'il expose ou emploie lors de la Manifestations, contre tous risques d'incendie, de destruction, de détérioration ou de vol.

d) De convention expresse, la non souscription par l'Etablissement d'une assurance individuelle le prive de tout recours contre les Organiseurs pour les risques visés au § c).

Art. 6 : FACTURATION ET PAIEMENT

En contrepartie de son inscription à la Manifestation, l'Etablissement s'engage à payer la somme de :

- 500 € TTC pour les Etablissements membre du forum Campus France*
- 1000 € TTC pour les Etablissements non membres du forum Campus France

*La qualité de membre du forum Campus France est reconnue aux Etablissements à jour de leur cotisation au plus tard à la date de l'ouverture de la Manifestation. A défaut, l'Etablissement se verra adresser une facture pour le montant applicable aux Etablissement non membres du forum Campus France.

L'envoi de l'engagement de participation signé par le représentant de l'Etablissement, engage ce dernier pour le paiement de la somme due sur le fondement de ce qui précède, sous réserve de l'acceptation de la participation de l'Etablissement par Campus France.

A l'issue de la Manifestation, Campus France adresse la facture correspondant à cette somme qu'il communique à l'Etablissement (par Chorus pro ou courrier électronique). Le paiement doit être effectué, sans délai à réception de la facture, par virement bancaire sur le compte de Campus France dont le RIB est communiqué avec cette dernière.

Art. 7 : ANNULATION TRANSFORMATION DE LA MANIFESTATION

a) Force majeure :

Dans l'hypothèse où un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, y compris mais non exclusivement en lien avec les conséquences de la pandémie de Covid, rendrait impossible l'organisation de la Manifestation, les Organiseurs en informeraient l'Etablissement dans les meilleurs délais. L'Etablissement ne sera pas facturé sauf si l'Agence a dû engager des frais non remboursables pour l'organisation de la manifestation.

La responsabilité des Organiseurs ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'organisation de tout ou partie de la Manifestation, résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. L'Etablissement ne pourra ainsi en aucun cas prétendre à la prise en charge par les Organiseurs des sommes qu'il aura engagées pour participer à la Manifestation (vols, hébergements, ...).

b) Annulation par l'Etablissement :

La réception par Campus France du seul engagement de participation signé par l'Etablissement, rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées à celui-ci au titre de la participation à la Manifestation.

Cependant, si l'Etablissement porte à la connaissance de Campus France (aux adresses courriel indiquées en en-tête du formulaire) l'annulation de sa participation plus d'un mois avant le début de la Manifestation, l'Etablissement reste débiteur à l'égard de Campus France, de 50% des sommes dues au titre de sa participation. Une facture correspondante lui est adressée à l'issue de la Manifestation. Toute annulation communiquée moins d'un mois avant le début de la Manifestation n'exonère pas l'Etablissement du paiement de la totalité des sommes dues au titre de sa participation, dans les conditions prévues à l'article 8 ci avant.

Art. 8 : DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de l'organisation de la Manifestation, Campus France collecte et traite des données à caractère personnel (les « Données ») relatives aux Participants et aux signataires des engagements de participation. Le traitement de ces Données est nécessaire pour l'organisation, y compris logistique, de la Manifestation et la gestion par les Organiseurs des inscriptions et participations à la Manifestation.

La Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD) et la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 modifiée, s'applique au traitement de ces Données.

Les Données ne sont transmises qu'à des tiers habilités par Campus France, à savoir à ses sous-traitants habilités pour les finalités listées ci-avant et au service de coopération universitaire et scientifique de l'Ambassade de France aux Pays-Bas, qui co-organise l'événement.

En outre, la Manifestation pourra être filmée et photographiée, en totalité ou en partie, puis être montée et diffusée par Campus France sur ses réseaux sociaux (YouTube et LinkedIn). Le ou les enregistrements réalisés pourront également être transmis au service de coopération universitaire et scientifique de l'Ambassade de France aux Pays-Bas.

Les Données ne sont transmises en dehors de l'Union Européenne que si des garanties appropriées ou adaptées sont mises en place. Les Données sont conservées pour la durée de la Manifestation, puis pendant une durée de deux ans, afin de communiquer sur les futures manifestations pouvant intéresser les participants et signataires. Les photos, vidéos, et autres enregistrements réalisés à l'occasion de la manifestation pourront être diffusés sur les réseaux sociaux de Campus France pendant une durée plus longue.

Les Participants et signataires disposent, sur leurs Données, dans les limites légales, d'un droit d'accès, de rectification, de retrait de leur consentement, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition, de portabilité ou de définition du sort de leurs données post-mortem. Pour exercer leurs droits sur leurs Données ou en savoir plus sur les modalités de traitement de leurs Données, les participants et signataires écrivent au Délégué à la protection des données de Campus France à l'adresse suivante : dpo@campusfrance.org. En l'absence de réponse satisfaisante, les participants et signataires peuvent saisir la CNIL.

Art. 9 : LITIGES

a) Réclamations

Les réclamations des Etablissements devront être formulées par écrit aux adresses courriels indiquées en en-tête sur le formulaire d'engagement de participation, et ce, avant la fin de la Manifestation. Passé ce délai, elles ne pourront être prises en considération.

b) Infractions

Toute infraction aux stipulations du présent règlement et aux conditions définies dans le formulaire d'engagement de participation peut entraîner la résiliation du contrat du fait du Participant ou de l'Etablissement, aux frais de l'Etablissement, et le paiement de dommages et intérêts correspondant aux préjudices subis par les Organismes. La résiliation sera précédée d'une mise en demeure, assortie d'un délai raisonnable, à l'exclusion des obligations de ne pas faire.

c) Droit applicable

Le présent règlement ainsi que le contrat passé entre l'Etablissement et les Organismes sont exclusivement régis par le droit français.

AUTORISATION D'UTILISATION DE DROIT À L'IMAGE À TITRE GRACIEUX

Campus France, établissement public à caractère industriel ou commercial, est l'agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France. Elle est domiciliée au 28, rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris, France.

Personne figurant sur les photographies / vidéos :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Autorise les Organismes à capter puis reproduire sur tout support et par tous procédés et à conserver, combiner, et diffuser, en tout ou partie, sans contrepartie financière, les photographies ou les images vidéos (ci-après « les œuvres ») prises dans le cadre à la manifestation « **Journée Pays-Bas** » se déroulant le **3 avril 2025**. Ces images peuvent être transmises aux services de coopération universitaire et scientifique de l'Ambassade de France aux Pays-Bas.

Les œuvres précitées seront utilisées par Campus France à toutes fins promotionnelles ou communicationnelles. L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par Campus France :

- sur le site de Campus France (campusfrance.org)
- sur les sites web locaux de l'IFNL, Nuffic et des Ambassades des Pays-Bas en France et de France aux Pays-Bas
- sur les comptes de réseaux sociaux de Campus France et de France Alumni (Twitter, Facebook, Instagram, YouTube, etc.)

Et plus généralement sur tous supports existants ou à venir.

Campus France, Nuffic, l'IFNL et les Ambassades de France aux Pays-Bas et des Pays-Bas en France, pourront faire tout usage des œuvres, dans les limites précitées. Si un usage publicitaire est fait, il sera entendu comme une diffusion nécessitant l'achat d'espace publicitaire.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de 20 ans. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à ma réputation, à ma vie privée, à mon intégrité. Dans le cadre de votre participation à l'évènement organisé par Campus France, vos données sont traitées par Campus France pour les finalités suivantes : la gestion de l'évènement, la communication autour de l'évènement et des missions et actions de Campus France, selon l'intérêt légitime de Campus France qui est de communiquer et de promouvoir son activité dans le monde. Dans ce cadre, Campus France conservera vos données le temps de l'autorisation d'exploiter votre image/voix augmentée d'un délai d'un (1) an.

Campus France transmet vos informations uniquement à des prestataires habilités pour les finalités susvisées ainsi qu'à Nuffic, l'IFNL et les Ambassades de France aux Pays-Bas et des Pays-Bas en France, autorisés par la présente autorisation à les recevoir. Le cas échéant, si vos données étaient transférées vers une organisation internationale ou un destinataire hors Union Européenne, Campus France s'assurerait que ces destinataires présentent des garanties appropriées au sens du RGPD. Pour plus d'informations sur ces garanties, vous pouvez contacter dpo@campusfrance.org.

Vous avez des droits sur vos données. Ainsi, dans les limites posées par la législation, vous avez le droit de demander à Campus France l'accès à vos données, la rectification ou l'effacement de celles-ci, le droit à la limitation de leur traitement, le droit au retrait du consentement lorsqu'il était requis, le droit de s'opposer à ce traitement ainsi que le droit de demander la portabilité des données. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez-vous adresser à dpo@campusfrance.org ou par courrier postal à l'adresse suivante : 28, rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour plus d'informations sur les traitements de vos données vous pouvez contacter le délégué à la protection des données désigné par Campus France à l'adresse électronique suivante : dpo@campusfrance.org.

Fait à

Le

Signature de la personne figurant sur les photographies ou de son représentant